

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-7

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	7 942 742
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	8 471 753
<b>TOTAUX</b>	0	16 414 495
<b>SOLDE</b>	-16 414 495	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 16 414 495 € des autorisations

d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Aide publique au développement ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 7 942 742 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Aide économique et financière au développement » ;
- une minoration de 8 471 753 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement ».